



Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 20 décembre 2019 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 22 NOVEMBRE 2019

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 22 novembre 2019.

2. DÉCISION DE TUTELLE – APPROBATION MB 1 – INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province du 21 novembre 2019 approuvant la modification budgétaire n° 1/2019 de la zone de secours DNAPHI.

3. DÉCISION DE TUTELLE – SUSPENSION D'UNE DÉCISION DU COLLÈGE – INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province de Namur du 27 novembre 2019 suspendant la délibération n° 10 du Collège de zone du 25 septembre 2019 ; D'inviter le Collège de zone à annuler sa décision.

4. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT SERVEURS MAIL – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2019/047 et le montant estimé du marché "Solution email licences", qui s'élève à € € 29.000, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/742-53.

5. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT LICENCES LOGICIEL MAIL – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2019/048 et le montant estimé du marché "Achat matériel informatique hébergement emails", qui s'élève à € 20.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/742-53.

6. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT MATÉRIEL TÉLÉPHONIE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2019/042 et le montant estimé du marché "Matériel de téléphonie", qui s'élève à € 29.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/742-53.

7. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT MATÉRIEL INTERPHONIE INTER-CASERNES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2019/043 et le montant estimé du marché "Interphonie inter-casernes", qui s'élève à ou € 27.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/742-53.

8. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE DIVERS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2019/044 et le montant estimé du marché "Achat matériel informatique divers 6", qui s'élève à € 8.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/742-53.

9. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT 4 TRONÇONNEUSES ET 2 OUTILS HALLIGAN – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2019/046 et le montant estimé du marché "Achat de 4 tronçonneuses et 2 appareils ouvre-portes", qui s'élève à € 5.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/744-51.

10. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE 3 MANNEQUINS ADULTE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2019/045 et le montant estimé du marché "Achat de 3 mannequins d'exercices de réanimation", qui s'élève à € 3.600,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/744-51.

11. DOTATIONS COMMUNALES 2020 – RÉPARTITION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la répartition des dotations communales 2020 sur base du même pourcentage de répartition fixé par le Gouverneur pour 2015 lui-même résultant du calcul basé sur les différentes variables précisées dans son arrêté du 12/12/2014 ; La durée de validité de la présente décision est limitée à l'année civile 2020.

12. BUDGET 2020 – APPROBATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2020 de Zone de Secours DINAPHI, conformément à la synthèse ci-dessous et ce, par 21 votes POUR représentant 91,94 % des dotations communales et provinciales, 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

<i>Service ordinaire</i>		<i>Service extraordinaire</i>	
Prévision des recettes :	19.526.960,89	Prévision des recettes :	3.671.824,85
Prévision des dépenses :	19.520.756,54	Prévision des dépenses :	3.671.824,85
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2021 :			
		6.204,35	

13. AGENDA RÉUNIONS 2020

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver l'agenda 2020 du Conseil de Zone suivant : les vendredis 17 janvier, 14 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai, 12 juin, 10 juillet, 18 septembre, 16 octobre, 13 novembre et 18 décembre 2020.

13.A. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES ARSENAUX – ACTES NOTARIÉS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de mettre en demeure la notaire en charge des actes de transfert de propriété des arsenaux de fournir un avancement significatif dans les dossiers toujours en cours d'ici fin janvier 2020 ; à défaut, de désigner un autre notaire.

A huis clos

14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – PROFESSIONNALISATION SERGENT PROFESSIONNEL – NOMINATION DÉFINITIVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de procéder à la nomination à titre définitif de 5 Sergents professionnels à partir du 1^{er} décembre 2019.

15. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – AGENTS PROTECTION CIVILE - FIN DE DÉTACHEMENT ET ENGAGEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'engager à titre définitif 4 sapeurs-pompiers professionnels, détachés de la Protection civile, à partir du 1^{er} janvier 2020.

16. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES – FIN DE STAGE ET NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de procéder à la nomination à titre effectif, pour une durée de 6 ans, de 3 sapeurs-pompiers volontaires à partir du 1^{er} novembre 2019 ; De prolonger le stage d'un sapeur-pompier volontaire d'une période de 6 mois à partir du 1^{er} novembre 2019.

17. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – AMBULANCIER NON-POMPIER VOLONTAIRE – DÉMISSION HONORABLE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'accorder la démission honorable à un ambulancier non-pompier volontaire du Poste de Gedinne, à la date du 22 octobre 2019.

18. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEURS-POMPIERS ET AMBULANCIERS ENGAGÉS – MODIFICATION DATE ENTRÉE EN SERVICE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de modifier comme suit la date d'entrée en service des agents engagés à partir du 1^{er} octobre 2019 : Les agents qui n'ont pas satisfait entièrement à l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail (aptes sous réserve de résultats complémentaires) à la date prévue de leur engagement, entrent en service le premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPP qui les déclare apte à la fonction.

La Secrétaire de Zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

